



REVALORISATION SALARIALE DES EDUCATEURS CONTRACTUELS

FO Justice PJJ obtient un rattrapage pour les éducateurs !

FO Justice PJJ a demandé l'an dernier que la rémunération minimale des éducateurs contractuels soit alignée sur le 1^{er} échelon d'un éducateur titulaire à l'indice 390.

Nous venons d'apprendre **qu'un nouveau protocole sera soumis à la signature du CBCM** (contrôleur budgétaire et comptable ministériel) **le 1^{er} juillet 2023 avec une rémunération minimale qui démarrera à l'indice 390 pour les éducateurs contractuels** qui signeront leurs premiers contrats. C'est une avancée majeure par rapport à l'ancien protocole de 2020 dont le niveau de rémunération n'était plus du tout attractif.

FO Justice PJJ attend maintenant de la DPJJ la **prise en compte de ce rattrapage dans les avenants des contrats qui démarrent au 1^{er} septembre 2023.**

FO Justice PJJ espère également **obtenir du CBCM des contrats de deux ou trois ans** pour stabiliser les équipes des établissements et services où l'on constate qu'il y a hélas de plus en plus d'emplois vacants !

FO Justice PJJ sera toujours **aux côtés des agents non titulaires** qui ont longtemps été considérés comme une simple variable d'ajustement aux emplois restés vacants !

FO Justice PJJ lutte et luttera toujours **aux côtés des agents contractuels** pour que la précarité sociale disparaisse de l'institution PJJ car, et c'est un constat malheureux, cette précarité sociale n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années.

